

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 779

26 mars 2014

SOMMAIRE

2Mi S.A.	37382	Investe Participation S.A.	37386
2XL Initiative S.A.	37358	Linton Properties S.à r.l.	37391
2XL Initiative S.A.	37358	Lux Dental-Prodiba S.à r.l.	37392
2XL Initiative S.A.	37383	Lux Dental-Prodiba S.à r.l.	37392
4 i S.A.	37385	Luxembourg Immo Sàrl	37346
A & A Company S.A.	37385	Luxembourg Services Accommodation S.à r.l.	37392
Abbot-Turbo Holdings S.à r.l.	37376	Moorkens Luxembourg S.A.	37387
Alerio FCP-SIF	37389	Paonia S.A.	37380
Ambo S.A.	37358	Pmblux S.A.	37373
AMGM S.à r.l.	37388	Qing S.A.	37386
Anca Vin S.à r.l.	37376	Saham Réassurance Luxembourg S.A. ...	37377
Aquamarine (I) Delphinus S.à r.l., SPF ...	37387	SGG Participations S.A.	37368
Autonomy Real Estate Spain	37388	S Holdings S.à r.l.	37383
Aximo VI S.A.	37389	Soparlux International S.A.	37386
Biron S.à r.l.	37389	SOSTNT Luxembourg S.à r.l.	37359
Capital Corp. S.A.	37390	Takeoff Investments S.A.	37386
Cresford Real Estate S.A.	37389	The Glove Technology	37368
Crestbridge S.A.	37390	Thermolux	37377
DB Capital Investments Sàrl	37379	Val Joli S.A.	37385
Garage du Riesenhoff S.A.	37391	Vandelay Industries S.A.	37368
GCP Alder Ridge S.à r.l.	37349	Vectis Audit Conseil Formation S.A.	37382
GEFS International Finance S.à r.l.	37347	VIII City Place House Holdings S.à r.l. ...	37379
Golden VIP Services S.à r.l.	37391	Walter Luxembourg Holdings S.C.A.	37376
Golden VIP Services S.à r.l.	37391	Winam Investment S.A.	37376
Grunt S.à r.l.	37391	Wine Trade International	37379
Holding Européenne d'Inventions S.A. ...	37392	Wine Trade International	37380
IMT International Management S.à r.l. ...	37391	Xylomen Participations S.à r.l.	37382
IMT International Management S.à r.l. ...	37391	Zilat S.A.	37387
Innova-Bau S.à r.l.	37390		

Luxembourg Immo Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5756 Frisange, 2B, An der Aaluecht.

R.C.S. Luxembourg B 183.863.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Olivier Manuel DOS SANTOS SOUSA, employé de banque, né à Luxembourg, le 24 août 1988, demeurant à L-3897 Foetz, 1, rue Jean-Pierre Bicheler.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Luxembourg Immo SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Frisange.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, vente, réalisation, location, mise en valeur et gestion d'immeubles, l'agence immobilière et le syndic de copropriétés ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Olivier Manuel DOS SANTOS SOUSA, employé de banque, né à Luxembourg, le 24 août 1988, demeurant à L-3897 Foetz, 1, rue Jean-Pierre Bicheler.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5756 Frisange, 2B, An der Aaluecht.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Olivier Manuel DOS SANTOS SOUSA, employé de banque, né à Luxembourg, le 24 août 1988, demeurant à L-3897 Foetz, 1, rue Jean-Pierre Bicheler.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital

social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dos Santos Sousa et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 16 janvier 2014. Relation LAC/2014/2245. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014015749/65.

(140017701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

GEFS International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 84.574.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty first day of November, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

GEFS International Holding S.à r.l., a private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B. 84.573 (the "Sole Shareholder"), duly represented herein by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialed and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record that:

(i) The Sole Shareholder holds all of the three thousand two hundred twenty-eight (3,228) ordinary registered shares of a nominal value of fifty United States' Dollars (USD 50.-) each in the issued and paid up share capital of GEFS International Finance S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under the number B 84.574 (the "Company"),

(ii) the Company was incorporated pursuant to a notarial deed of November 6, 2001, published in the Official Gazette of Luxembourg (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) of March 14, 2002 no. 410 and its articles of association were last amended by deed of November 11, 2005, published in the Official Gazette of Luxembourg of March 7, 2006, no. 483;

(iii) the Company's share capital is set at one hundred sixty-one thousand four hundred United States' Dollars (USD 161,400.-) represented by three thousand two hundred twenty-eight (3,228) ordinary registered shares of a nominal value of fifty United States' Dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up;

(iv) the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from the date of this notarial deed;

(v) the Sole Shareholder hereby assumes the role of liquidator of the Company;

(vi) the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled in full or fully provided for as per the liquidation balance sheet of the Company as per November 21, 2013, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

(vii) as a consequence, the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(viii) the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and is perfectly familiar with the financial situation of the Company;

(ix) the Sole Shareholder grants full discharge to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

(x) the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered offices of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding text.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un jour du mois de novembre, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

GEFS International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.573 (ci-après: l'«Associé Unique»), ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

(i) l'Associé Unique détient toutes les trois mille deux cent vingt-huit (3.228) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américaines (USD 50.-) chacune dans le capital social de GEFS International Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.574 (la «Société»);

(ii) la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 6 novembre 2001, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C du 14 mars 2002 no. 410, dont les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du 11 novembre 2005, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, du 7 mars 2006, no. 483;

(iii) Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent trente-six mille quatre cents dollars américaines (USD 161.400.-) représenté par trois mille deux cent vingt-huit (3.228) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américaines (USD 50.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iv) par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

(v) par la présente, l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

(vi) l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné selon le bilan de liquidation de la Société en date du 21 novembre 2013, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

(vii) partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

(viii) l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

(ix) l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

(x) les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15590. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014018846/97.

(140022185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

GCP Alder Ridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 184.060.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of November.

Before the undersigned, Me Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GCP Canada, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, County of New Castle, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5432294,

here represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “GCP Alder Ridge S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favors or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at nineteen thousand Canadian Dollars (CAD 19,000), represented by nineteen thousand (19,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least threequarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favor of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realization of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

GCP Canada, LLC, represented as stated above, subscribes for nineteen thousand (19,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of nineteen thousand Canadian Dollars (CAD 19,000).

The amount of nineteen thousand Canadian Dollars (CAD 19,000) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Victor Frank Pottow, born on September 6, 1963 in Canada, professionally residing at 300 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, USA.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Philippe Leclercq, born on May 18, 1968 in Liege, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Frédéric Salvadore, born on September 3, 1973 in Charleroi, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de novembre,

Par devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GCP Canada, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, County of New Castle, USA, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5432294,

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GCP Alder Ridge S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à dix-neuf mille dollars canadiens (CAD 19.000), représenté par dix-neuf mille (19.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pour cent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

GCP Canada, LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux dix-neuf mille (19.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-neuf mille dollars canadiens (CAD 19.000).

Le montant de dix-neuf mille dollars canadiens (CAD 19.000) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social soucrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Victor Frank Pottow, né le 6 septembre 1963 au Canada, résidant professionnellement au 300 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, USA.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Frédéric Salvadore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014018843/502.

(140021926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

2XL Initiative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 62, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 83.770.

Les comptes annuels au 31.08.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2XL INITIATIVE SA

Etienne J. CHOMBART

Référence de publication: 2014019983/11.

(140024492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

2XL Initiative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 62, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 83.770.

Les comptes annuels au 31.08.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2XL INITIATIVE SA

Etienne J. CHOMBART

Référence de publication: 2014019984/11.

(140024508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Ambo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 42.057.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 4 février 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Vincent THILL, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son pré-décèsseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMBO S.A

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014020024/16.

(140022794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

SOSTNT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.633.105,69.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.732.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SOSTNT Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124732 (the Company). The Company was incorporated on 9 February 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 769 of 3 May 2007. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 31 December 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared

1. SOS Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (SOS Holding),

hereby represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Thursday Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Thursday Holding),

hereby represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Thursday Holding and SOS Holding are together referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all the 15,571,244 (fifteen million five hundred seventy-one thousand two hundred forty-four) shares of class A, 7,384,617 (seven million three hundred and eighty-four thousand six hundred and seventeen) shares of class H, 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1, 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2, 57,661,932 (fifty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine hundred and thirty-two) shares of class 3, and 346,243,922 (three hundred and forty-six million two hundred and forty-three thousand nine hundred and twenty-two) shares of class , with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Creation of shares of class ASA, with such shares of class ASA being further subdivided into two additional subclasses consisting of shares of subclass ASA1 and shares of subclass ASA2, each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent);

3. Amendment to articles 5 and 18 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the resolutions adopted under items 2. above;

4. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 902,082.09 (nine hundred and two thousand eighty-two Euro nine cents), by way of creation and issue of 14,910,684 (fourteen million nine hundred and ten thousand six hundred and eighty-four) class ASA1 shares and 75,297,525 (seventy-five million two hundred and ninety seven thousand five hundred and twenty-five) class ASA2 shares, each share having a par value of EUR 0.01 (one Euro cent);

5. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 4. above by SOS Holding and Thursday Holding by way of contributions in kind of receivables owed by the Company to SOS Holding and Thursday Holding, each share having a subscription price of EUR 0.01 (one Euro cent);

6. Subsequent amendment to article 4 of the Articles in order to reflect the share capital increase specified under items 4. and 5. above;

7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

8. Miscellaneous.

The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create shares of class ASA in the share capital of the Company (the Class ASA Shares), each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent), with the terms of the Class ASA Shares as set out in articles 5 and 18 of the Articles as amended in the third resolution below.

The Meeting further resolves to divide the Class ASA Shares into two sub-categories of shares, being the shares of class ASA1 (the Class ASA1 Shares) and the shares of class ASA2 (the Class ASA2 Shares), each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent), with the terms of the Class ASA1 Shares and the Class ASA2 Shares being set out in articles 5 and 18 of the Articles in the third resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Profit sharing.

5.1 In respect of each class of Shares, there shall be established in the accounting records of the Company a separate account of assets and liabilities (respectively the Class A Account in respect to holders of Class A Shares, the Class H Account in respect of holders of Class H Shares, and the Class Account in respect of holders of Class Shares, the Class 1 Account in respect to holders of Class 1 Shares, the Class 2 Account in respect to holders of Class 2 Shares, the Class 3 Account in respect to holders of Class 3 Shares, the Class ASA Account in respect to holders of Class ASA Shares and collectively, the Accounts).

In respect of each sub-class of Shares, there shall be established in the accounting records of the Company a separate sub-account of assets and liabilities within the relevant Account (respectively the Class A1 Sub-Account in respect to holders of Class A1 Shares, the Class A2 Sub-Account in respect to holders of Class A2 Shares, the Class H1 Sub-Account in respect of holders of Class H1 Shares, the Class H2 Sub-Account in respect of holders of Class H2 Shares, the Class 1 Sub-Account in respect of holders of Class 1 Shares and the Class 2 Sub-Account in respect of holders of Class 2 Shares, the Class ASA1 Sub-Account in respect of holders of Class ASA1 Shares and the Class ASA2 Sub-Account in respect of holders of Class ASA2 Shares and collectively, the Sub-Accounts).

5.2 Any capital contribution, either as nominal share capital, or as share premium (if any), made to the Company by or on behalf of the holders of the different classes of Shares or received from the issue of a certain class of Shares as well as the related assets and liabilities shall be allocated exclusively to the corresponding Accounts, and Sub-Accounts if applicable.

The related assets of any of the Accounts, and Sub-Accounts if applicable, shall include, without limitation, the investments and other assets acquired using the proceeds credited to any such Accounts, and Sub-Accounts if applicable, and all assets deriving directly or indirectly from such acquisition, all dividends and other income received in respect of any such investment or other asset, and all proceeds of the sale or other disposal of any such investment or other asset.

The related liabilities of any of the Accounts, and Sub-Accounts if applicable, shall include, without limitation, the liabilities, expenses or costs (including general expenses) which are caused by or relates to (a) any assets of a particular Account, and Sub-Account if applicable, including any investment or (b) any action taken in connection with an asset of a particular Account, and Sub-Account if applicable.

5.3 If any asset, liability, expense or cost of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Account, and Sub-Account if applicable, such asset or liability shall be allocated to all the Accounts, and Sub-Accounts if applicable, pro rata to the aggregate Intrinsic Values (as defined below) of the respective Accounts and Sub-Accounts relative to each other or in such other manner as determined by the Board of Managers (as defined below) acting reasonably and in good faith.

5.4 For the purpose of determining the economic rights (including dividend distribution and liquidation rights) attaching to each class of Shares or each sub-class of Shares, the holders of each separate class of Shares or sub-class of Shares, as the case may be, shall be considered to be entitled exclusively to the counter-value of the investments allocated to the corresponding Account or Sub-Account, as the case may be, including all changes in values to the investments made and all proceeds from those investments (including liquidity). The terms of these articles of association, including articles 7, 18 and 20, shall be construed in accordance with the provisions set out in this article 5.4.

Upon the liquidation of the Company, the holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, the holders of Class 3 Shares, the holders of Class ASA1 Shares and the holders of Class ASA2 Shares are entitled to the proceeds resulting from the liquidation of the assets held by the Company respectively in the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class 1 Sub-Account, the Class 2 Sub-Account, the Class 1 Account, the Class 2 Account, the Class 3 Account, the Class ASA1 Sub-Account and the Class ASA2 Sub-Account as provided for in article 20 hereof."

The Meeting further resolves to amend article 18 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 18. Appropriation of profits - Reserves.

18.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Managers represents the net profit.

18.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.3 Distributions of the balance of the net profit can only be made to the holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, the holders of Class 3 Shares, the holders of Class ASA1 Shares and the holders of Class ASA2 Shares proportionally to the net profits shown respectively in the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class 1 Sub-Account, the Class 2 Sub-Account, the Class 1 Account, the Class 2 Account, the Class 3 Account, the Class ASA1 Sub-Account and the Class ASA2 Sub-Account at the time of the distribution.

18.4 Distributions of share premium shall be made by general meeting of the shareholder(s). The holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, the holders of Class 3 Shares, the holders of Class ASA1 Shares and the holders of Class ASA2 Shares shall be entitled to receive distributions of share premium only up to the amount of share premium allocated to the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class 1 Sub-Account, the Class 2 Sub-Account, the Class 1 Account, the Class 2 Account, the Class 3 Account, the Class ASA1 Sub-Account or the Class ASA2 Sub-Account, as applicable.

18.5 The general meeting of the shareholder(s) may distribute one or more interim dividends. Interim dividend distributions can only be made to the holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, the holders of Class 3 Shares, the holders of Class ASA1 Shares and the holders of Class ASA2 Shares proportionally to the net profits shown respectively in the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class 1 Sub-Account, the Class 2 Sub-Account, the Class 1 Account, the Class 2 Account, the Class 3 Account, the Class ASA1 Sub-Account or the Class ASA2 Sub-Account, at the time of the distribution."

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 902,082.09 (nine hundred and two thousand eighty-two Euro nine cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 4,731,023.60 (four million seven hundred and thirty-one thousand twenty-three Euro sixty cents) to EUR 5,633,105.69 (five million six hundred and thirty-three thousand one hundred and five Euro sixty-nine cents) by way of the creation and issuance of 14,910,684 (fourteen million nine hundred and ten thousand six hundred and eighty-four) Class ASA1 Shares and 75,297,525 (seventy-five million two hundred and ninety-seven thousand five hundred and twenty-five) Class ASA2 Shares in the share capital of the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each.

Fifth resolution

The Meeting approves and accepts the following subscription and payment of the 90,208,209 (ninety million two hundred and eighth thousand two hundred and nine) newly issued shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

SOS Holding, represented as stated above, declares:

(i) to subscribe to all the 14,910,684 (fourteen million nine hundred and ten thousand six hundred and eighty-four) new Class ASA1 Shares of the Company having a par value of EUR 0.01 each (one cent) and a subscription price of EUR 0.01 (one Euro cent) each; and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivable in an amount of EUR 149,106.84 (one hundred forty-nine thousand one hundred and six Euro eighty-four cents) (the SOS Receivable) it has against the Company.

Such contribution in kind in an amount of EUR 149,106.84 (one hundred forty-nine thousand one hundred and six Euro eighty-four cents) (the SOS Contribution) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the SOS Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on behalf of the board of managers of the Company, (ii) a certificate issued by an authorized signatory of SOS Holding stating that, inter alia, (a) the SOS Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) the SOS Receivable is worth at least EUR 149,106.84 (one hundred forty-nine thousand one hundred and six Euro eighty-four cents), and (c) the entire value of the SOS Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company.

The SOS Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Thursday Holding, represented as stated above, declares:

(i) to subscribe to all the 75,297,525 (seventy-five million two hundred and ninety-seven thousand five hundred and twenty-five) new Class ASA2 Shares of the Company having a par value of EUR 0.01 each (one Euro cent) and a subscription price of EUR 0.01 (one Euro cent) each; and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivable in an amount of EUR 752,975.25 (seven hundred fifty-two thousand nine hundred and seventy-five Euro twenty-five cents) (the Thursday Receivable) it has against the Company.

Such contribution in kind in an amount EUR 752,975.25 (seven hundred fifty-two thousand nine hundred and seventy-five Euro twenty-five cents) (the Thursday Contribution) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the Thursday Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on behalf of the board of managers of the Company as well as (ii) a certificate issued by an authorized signatory of Thursday Holding stating that, inter alia, (a) the Thursday Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) the Thursday Receivable is worth at least EUR 752,975.25 (seven hundred fifty-two thousand nine hundred and seventy-five Euro twenty-five cents), and (c) the entire value of the Thursday Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company.

The Thursday Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

All the certificates referred to above shall be referred to as the Certificates.

The Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is from now on composed, and held by the Shareholders, as follows:

CLASS AND NUMBER OF SHARES HELD BY THE SHAREHOLDERS		SHAREHOLDERS	
		SOS Holding	Thursday Holding
Class A	Class A1	5,440,000	
	Class A2		10,131,244
Class H	Class H1	2,510,768	
	Class H2		4,873,849
Class	Class 1	102,285,711	
	Class 2		243,958,211
Class 1		14,240,589	
Class 2			32,000,056
Class 3			57,661,932
Class ASA1		14,910,684	
Class ASA2			75,297,525
TOTAL		139,387,752	424,351,573

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Share capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 5,633,105.69 (five million six hundred and thirty-three thousand one hundred and five Euro sixty-nine cents) represented by 15,571,244 (fifteen million five hundred seventy-one thousand two hundred forty-four) shares of class A (the Class A Shares), with such Class A Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 5,440,000 (five million four hundred forty thousand) shares of sub-class 1 (Class A1 Shares) and 10,131,244 (ten million one hundred thirty-one thousand two hundred forty-four) shares of sub-class 2 (Class A2 Shares), 7,384,617 (seven million three hundred eighty-four thousand six hundred seventeen) shares of class H (the Class H Shares), with such Class H Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 2,510,768 (two million five hundred ten thousand seven hundred sixty-eight) shares of sub-class

1 (the Class H1 Shares) and 4,873,849 (four million eight hundred seventy-three thousand eight hundred forty-nine) shares of sub-class 2 (the Class H2 Shares), 346,243,922 (three hundred and forty-six million two hundred and forty-three thousand nine hundred and twenty-two) shares of class (the Class Shares), with such Class Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 102,285,711 (one hundred and two million two hundred and eighty-five thousand seven hundred and eleven) shares of sub-class 1 (the Class 1 Shares) and 243,958,211 (two hundred and forty-three million nine hundred and fifty-eight thousand two hundred and eleven) shares of sub-class 2 (the Class 2 Shares), 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1 (the Class 1 Shares), 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2 (the Class 2 Shares), 57,661,932 (fifty-seven million six hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-two) shares of class 3 (the Class 3 Shares), 90,208,209 (ninety million two hundred and eighth thousand two hundred and nine) shares of class ASA (the Class ASA Shares) being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 14,910,684 (fourteen million nine hundred and ten thousand six hundred and eighty-four) shares of sub-class ASA1 (the Class ASA1 Shares) and 75,297,525 (seventy-five million two hundred and ninety-seven thousand five hundred and twenty-five) shares of sub-class ASA2 (the Class ASA1 Shares), and together with the Class A Shares, the Class H Shares, the Class Shares, the Class 1 Shares, the Class 2 Shares and the Class 3 Shares, the Shares, and each individually a Share), each Share having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent).”

Seventh resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares of the Company as per the fifth resolution above, in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SOSTNT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124732 (la Société). La Société a été constituée le 9 février 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 769 du 3 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 31 décembre 2013, en vertu d'un acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu

(1) SOS Holding, une société de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au 89, Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Caymans (SOS Holding),

ci-après représenté par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

(2) Thursday Holding, une société de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au 89, Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Caymans (Thursday Holding),

ci-après représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

SOS Holding et Thursday Holding sont collectivement désignées comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent l'intégralité des 15.571.244 (quinze millions cinq cent soixante-et-onze mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de classe A, 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H, 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1, 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2, 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3, et 346.243.922 (trois cent quarante-six millions deux cent quarante-trois mille neuf cent vingt-deux) parts sociales de classe ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création de parts sociales de classe ASA, ladite classe de parts sociales ASA étant elle-même subdivisée en deux sous-classes supplémentaires correspondant aux parts sociales de sous-classe ASA1 et ASA2, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro);

3. Modification des articles 5 et 18 des statuts de la Société (les Statuts), afin d'y refléter les résolutions adoptées au point 2. ci-dessus;

4. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 902.082,09 EUR (neuf cent deux mille quatre-vingt-deux euros et neuf centimes), par la création et l'émission de 14.910.684 (quatorze millions neuf cent dix mille six cent quatre-vingt quatre) parts sociales de classe ASA1 et 75.297.525 (soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt quatorze mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe ASA2 dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 4. ci-dessus par SOS Holding et Thursday Holding au moyen d'apports en nature de créances que les Associés détiennent envers la Société, chaque part sociale ayant une valeur de souscription de 0,01 EUR (un centime d'euro);

6. Modification consécutive de l'article 4 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 4. et 5. ci-dessus;

7. Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées et pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre de parts sociales de la Société; et

8. Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer de parts sociales de classe ASA dans le capital social de la Société (les Parts Sociales de Classe ASA), ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), les dispositions applicables aux Parts Sociales de Classe ASA stipulées dans les articles 5 et 18 des Statuts tels que modifiés étant reprises dans la troisième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide en outre de diviser les Parts Sociales de Classe ASA en deux sous-classes supplémentaires correspondant aux parts sociales de sous-classe ASA1 (les Parts Sociales de Classe ASA1) et parts sociales de sous-classe ASA2 (les Parts Sociales de Classe ASA2), chaque part sociale ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), les dispositions applicables aux Parts Sociales de Classe ASA1 et aux Parts Sociales de Classe ASA2 stipulées dans les articles 5 et 18 des Statuts tels que modifiés étant reprises dans la troisième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, de façon à lui faire adopter la teneur suivante:

« Art. 5. Distribution des bénéfices.

5.1 Un compte distinct des actifs et passifs devra être établi dans les livres comptables de la Société pour chaque classe de Parts Sociales (respectivement le Compte de Classe A pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, le Compte de Classe H pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H, le Compte de Classe pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe , le Compte de Classe 1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, le Compte de Classe 2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, le Compte de Classe 3 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3, le Compte de Classe ASA pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA collectivement, les Comptes).

Pour chaque sous-classe de Parts Sociales, il sera établi dans les comptes de la Société un sous-compte dédié spécifiquement aux actifs et passifs du Compte concerné (respectivement, le Sous-Compte de Classe A1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, le Sous-Compte de Classe A2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, le Sous-Compte de Classe H1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, le Sous-Compte de Classe H2 pour les

détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, le Sous-Compte de Classe 1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, le Sous-Compte de Classe 2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, le Sous-Compte de Classe ASA1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA1 et le Sous-Compte de Classe ASA2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA2 collectivement les Sous-Comptes.

5.2 Tout apport de capital, qu'il s'agisse de capital social nominal ou de prime d'émission (le cas échéant) apporté à la Société par ou au nom des détenteurs des différentes classes de Parts Sociales ou reçu consécutivement à l'émission d'une certaine classe de Parts Sociales ainsi que les actifs et passifs en découlant doivent être affectés exclusivement aux Comptes et Sous-Comptes (le cas échéant) correspondants.

Les actifs liés à chacun des Comptes et Sous-Comptes (le cas échéant) devront inclure, sans restriction, les investissements et autres actifs acquis via le produit crédité sur chacun de ces Comptes et Sous-Comptes, le cas échéant, et tous les actifs découlant directement ou indirectement de cette acquisition, tous les dividendes et tout autre revenu reçu en rapport avec cet investissement ou tout autre actif, et tous les produits de la vente ou autre aliénation de cet investissement ou autre actif.

Les passifs liés à chacun des Comptes et Sous-Comptes, le cas échéant, devront inclure, sans restriction, les dettes, dépenses ou frais (y compris les frais généraux) résultant de ou liés à (a) tout actif d'un Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) particulier, y compris tout investissement ou (b) toute action prise en rapport avec un actif d'un Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) particulier.

5.3 Si tout actif, passif, dépense ou frais de la Société ne peut être considéré comme pouvant être imputé à un Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) particulier, ledit actif ou passif devra être affecté à tous les Comptes et Sous-Compte (le cas échéant) proportionnellement aux Valeurs Intrinsèques cumulées (telles que définies ci-dessous) des Comptes et Sous-Compte respectifs liés l'un à l'autre ou d'une autre manière déterminée par le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) agissant raisonnablement et en toute bonne foi.

5.4 Afin de déterminer les droits économiques (y compris les droits attachés à la distribution des dividendes et à la liquidation) liés à chaque classe de Parts Sociales ou à chaque Sous-Classe, les détenteurs de chaque classe ou sous-classe (le cas échéant) distincte de Parts Sociales doivent être considérés comme ayant droit exclusivement à la contre-valeur des investissements affectés au Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) correspondant, y compris tous les changements apportés aux valeurs des investissements effectués et tous les produits résultant de ces investissements (y compris les liquidités). Les termes des présents statuts, y compris les articles 7, 18 et 20 doivent être interprétés en accord avec les dispositions du présent article 5.4.

Lors de la liquidation de la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3, les détenteurs des Parts Sociales de Classe ASA1 et les détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA2 ont droit aux produits résultant de la liquidation des actifs détenus par la Société respectivement au niveau du Sous-Compte Classe A1, du Sous-Compte de Classe A2, du Sous-Compte de Classe H1, du Sous-Compte de Classe H2, du Sous-Compte Classe 1, du Sous-Compte de Classe 2, du Compte de Classe 1, du Compte de Classe 2, du Compte de Classe 3, du Sous-Compte de Class ASA1 et le Sous-Compte de Classe ASA2 conformément à l'article 20 des Statuts.»

L'Assemblée décide par ailleurs de modifier l'article 18 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 18. Distribution des bénéfices - Réserves.**

18.1 Le solde créditeur sur le compte de pertes et profits, après déduction des dépenses d'ordre général, charges sociales, défalcatons et provisions pour éventualités passées et futures telles que déterminées par le Conseil de Gérance, représente le bénéfice net.

18.2 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

18.3 Les distributions du solde du bénéfice net peuvent uniquement être faites au profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, des détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, des détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, des détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, des détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, des détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, des détenteurs de Parts Sociales de Classe 3, des détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA1 et des détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA2 proportionnellement aux bénéfices nets indiqués respectivement sur le Sous-Compte de Classe A1, le Sous-Compte de Classe A2, le Sous-Compte de Classe H1, le Sous-Compte de Classe H2, le Sous-Compte de Classe 1, le Sous-Compte de Classe 2, le Compte de Classe 1, le Compte de Classe 2 ou le Compte de Classe 3 au moment de la distribution.

18.4 Les distributions de la prime d'émission seront effectuées par les assemblées générales des associés. Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3 auront droit à des distributions de primes d'émission uniquement pour un montant s'élevant au maximum à la prime d'émission attribuée au Sous-Compte de Classe A1, au Sous-Compte de Classe

A2, au Sous-Compte de Classe H1, au Sous-Compte de Classe H2, au Sous-Compte de Classe 1, au Sous-Compte de Classe 2, au Compte de Classe 1, au Compte de Classe 2 au Compte de Classe 3, le Sous-Compte de Classe ASA1 et le Sous-Compte de Classe ASA2 au moment de la distribution.

18.5 L'assemblée générale des associés peut distribuer un ou plusieurs dividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires peuvent uniquement être effectuées au profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, détenteurs de Parts Sociales de Classe 2 et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe 3, les détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA1 et les détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA2 proportionnellement aux bénéfices nets figurant respectivement sur les Sous-Compte de Classe A1, Sous-Compte de Classe A2, Sous-Compte de Classe H1, Sous-Compte de Classe H2, Sous-Compte de Classe 1, Sous-Compte de Classe 2, Compte de Classe 1, Compte de Classe 2, Compte de Classe 3, le Sous-Compte de Class ASA1 ou le Sous-Compte de Classe ASA2 au moment de la distribution.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 902.082,09 EUR (neuf cent deux mille quatre-vingt deux euros et neuf centimes) afin de le porter de son montant actuel de 4.731.023,60 EUR (quatre millions sept cent trente-et-un mille vingt-trois euros et soixante centimes) à un montant de 5.633.105,69 EUR (cinq millions six cent trente-trois mille cent cinq euros et soixante-neuf centimes), par la création et de l'émission de 14.910.684 (quatorze millions neuf cent dix mille six cent quatre-vingt quatre) Parts Sociales de Classe ASA1 et 75.297.525 (soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe ASA2 dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription et la libération des 90.208.209 (quatre-vingt-dix millions deux cent huit mille deux cent neuf) parts sociales nouvellement émises de la Société selon les modalités suivantes:

Souscription - Paiement

SOS Holding, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

- i. Souscrire à l'intégralité des 14.910.684 (quatorze millions neuf cent dix mille six cent quatre-vingt-quatre) Parts Sociales de Classe ASA1 nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) et un prix de souscription de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) chacune; et
- ii. Les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance s'élevant à un montant de 149.106,84 EUR (cent quarante-neuf mille cent six euros et quatre-vingt quatre centimes) (la Créance SOS) dont dispose SOS Holding envers la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de 149.106,84 EUR (cent quarante-neuf mille cent six euros et quatre-vingt quatre centimes) (l'Apport SOS) est à allouer au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de la Créance SOS est attesté par (i) un certificat émis au nom du conseil de gérance de la Société ainsi que par (ii) un certificat émis par un signataire autorisé de SOS Holding certifiant entre autres (a) que la Créance SOS est certaine, liquide et immédiatement exigible, (b) que la Créance SOS s'élève à une valeur minimum de 149.106,84 EUR (cent quarante-neuf mille cent six euros et quatre-vingt quatre centimes) et (c) que la valeur totale de la Créance SOS sera attribuée à la souscription et au paiement des nouvelles parts sociales émises par la Société.

La Créance SOS est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Thursday Holding, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

- i. Souscrire à l'intégralité des 75.297.525 (soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe ASA2 nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) et un prix de souscription de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) chacune; et
- ii. Les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance s'élevant à un montant de 752.975,25 EUR (sept cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-quinze euros et vingt-cinq centimes) (la Créance Thursday) dont dispose Thursday Holding envers la Société.

Ledit apport en nature, d'un montant de 752.975,25 EUR (sept cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-quinze euros et vingt-cinq centimes) (l'Apport Thursday) sera alloué au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de la Créance Thursday est attesté par (i) un certificat émis au nom du conseil de gérance de la Société ainsi que par (ii) un certificat émis par un signataire autorisé de Thursday Holding certifiant entre autres (a) que la Créance Thursday est certaine, liquide et immédiatement exigible, (b) que la Créance Thursday s'élève à une valeur minimum de 752.975,25 EUR (sept cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-quinze euros et vingt-cinq centimes) et (c) que la valeur totale de la Créance Thursday sera attribuée à la souscription et au paiement des nouvelles parts sociales émises par la Société.

La Créance Thursday est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Tous les certificats mentionnés ci-dessus seront désignés comme les Certificats.

Lesdits Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de prendre acte que l'actionariat de la Société est à présent composé comme suit:

CLASSE ET NOMBRE DE PARTS SOCIALES DETENUES PAR LES ASSOCIES		ASSOCIES	
		SOS Holding	Thursday Holding
Classe A	Classe A1	5.440.000	
	Classe A2		10.131.244
Classe H	Classe H1	2.510.768	
	Classe H2		4.873.849
Classe	Classe 1	102.285.711	
	Classe 2		243.958.211
Classe 1		14.240.589	
Classe 2			32.000.056
Classe 3			57.661.932
Classe ASA1		14.910.684	
Classe ASA2			75.297.525
TOTAL		139.387.752	424.351.573

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 5.633.105,69 EUR (cinq millions six cent trente-trois mille cent cinq euros et soixante-neuf centimes) représenté par 15.571.244 (quinze millions cinq cent soixante-et-onze mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), lesdites Parts Sociales de Classe A étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 5.440.000 (cinq millions quatre cent quarante mille) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe A1) et 10.131.244 (dix millions cent trente-et-un mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe A2), 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), lesdites Parts Sociales de Classe H étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 2.510.768 (deux millions cinq cent dix mille sept cent soixante-huit) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe H1) et 4.873.849 (quatre millions huit cent soixante-treize mille huit cent quarante-neuf) parts sociales sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe H2), 346.243.922 (trois cent quarante-six millions deux cent quarante-trois mille neuf cent vingt-deux) parts sociales de classe (les Parts Sociales de Classe), lesdites Parts Sociales de Classe étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 102.285.711 (cent deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent onze) parts sociales de sous-classe 1 et 243.958.211 (deux cent quarante-trois millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent onze) parts sociales de sous-classe 2, 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1 (les Parts Sociales de Classe 1), 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2 (les Parts Sociales de Classe 2) et 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3 (les Parts Sociales de Classe 3), 90.208.209 (quatre-vingt dix millions deux cent huit mille deux cent neuf) parts sociales de Classe ASA1 (les Parts Sociales de Classe ASA1) 75.297.525 (soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe ASA2 (les Parts sociales de Classe ASA2, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe , Parts Sociales de Classe 1 et Parts Sociales de Classe 2 et les Parts Sociales de Classe 3, les Parts Sociales, chacune individuellement une Part Sociale), ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro).»

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société conformément à la cinquième résolution ci-dessus, dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités y relatives (y inclus, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de EUR 2.500.-

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2014. Relation: LAC/2014/998. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014019196/519.

(140022616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Vandelay Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 109, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

ATWELL

Un mandataire

Référence de publication: 2014019954/12.

(140024668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

The Glove Technology, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.184.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019921/9.

(140024643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

SGG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.791.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SGG PARTICIPATIONS S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 168791, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on May 4, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1553 of June 21, 2012,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the said notary Joëlle BADEN, on November 21, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 89 of January 15, 2013.

The Meeting is presided by Mr. Jean-Robert BARTOLINI, Senior Vice President, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The Chairman appoints Mrs. Eszter KOSZTECZKY, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, as secretary.

The Meeting elects Mr. François LANNERS, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of EUR 4.162.220- (four million four million one hundred sixty-two thousand two hundred and twenty EUR) up to EUR 4.162.221.- (four million four million one hundred sixty-two thousand two hundred and twenty one EUR) through the issue of 1 (one) new Class A share of par value of EUR 1.- (one Euro) together with an issuance premium of EUR 12.486.125.- (twelve million four hundred eighty six thousand one hundred twenty five EUR);

2. Subscription and payment by the sole shareholder of the one new class A share through a contribution in kind;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, to read as follows:

“ 5.1. The subscribed share capital is set at four million one hundred sixty-two thousand two hundred and twenty one euro (EUR 4,162,221.-) consisting of two million ninety-two thousand two hundred and twenty one (2,092,221) shares of Class A with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the “Class A Shares”) and of two million seventy thousand (2,070,000) shares of Class B with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the “Class B Shares”).”;

4. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder represented, the proxy-holder of the sole shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy-holder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the sole shareholder represented, initialed “ne varietur” by the board of the Meeting and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.

C) That the whole corporate capital being represented at the present Meeting and the sole shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions

First resolution

The Meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to bring it from its current amount of four million four million one hundred sixty-two thousand two hundred and twenty Euros (EUR 4,162,220.-) to an amount of four million four million one hundred sixty-two thousand two hundred and twenty-one Euros (EUR 4,162,221.-).

Second resolution

The Meeting resolves to issue one (1) new class A share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing class A shares, together with a share premium amounting to twelve million four hundred eighty six thousand one hundred twenty five Euros (EUR 12,486,125.-).

Subscription and payment

The Meeting states, that the new class A share has been subscribed by the sole shareholder and fully paid up by a contribution in kind (the “Contribution”) of:

- 5.000 shares, representing 100% of the share capital of “SGG Cyprus Ltd.”, a company governed by the laws of Cyprus, established and having its registered office at Centaur House, CY-2571 Nisou, Nicosia, Cyprus, registered under the number 156547;

- 2.000 shares, representing 100% of the share capital of “SGG (Suisse) S.A.”, a company governed by the laws of Switzerland, established and having its registered office at 3, place Isaac Mercier, CH-1201 Geneva, registered under number CH-660-0050979-7

- 5.000 class A and 5.000 class B shares, representing 100% of the share capital of “IMFC NETHERLANDS N.V., Pays-Bas”, a company governed by the laws of the Netherlands, established and having its registered office at Claude Debussylaan 18, 1082 MD Amsterdam, The Netherlands, registered under the number 33271357;

- 10.000 shares, representing 100% of the share capital of “SGG Ile Maurice”, a company governed by the laws of Mauritius, established and having its registered office at Suites 340-345, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis, Mauritius, registered under number 56732C1/GBL;

- 10 shares, representing 100% of the share capital of “SGG Panama”, a company governed by the laws of the Republic of Panama, established and having its registered office at URB. Obarrio, 61A Street, House N° 27, Panama, Republic of Panama, registered under number 436735;

- 2 shares, representing 100% of the share capital of “SGG (UK) Limited”, a company governed by the laws of the United Kingdom, established and having its registered office at Suite 100, 25 Upper Brook Street, GB- London W1K 7QD, registered under number 0482 6665;

- 50.000 shares, representing 100% of the share capital of “SGG Limited”, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Vanterpool Plaza, Wickhams Cay I, 2nd Floor, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 487819;

- 1.000 shares, representing 100% of the share capital of “SGG USA Inc.”, a company governed by the laws of the United States of America, established and having its registered office at 1221 Avenue of the Americas, 42nd Floor, Suite 4.200, New York, NY-10020, USA, registered in Delaware under number 4127860;

- 20.000 shares, representing 100% of the share capital of “SGG Corporate Services Malta Limited”, a company governed by the laws of Malta, established and having its registered office at 259, St. Paul Street, Valletta, Vt1213, Malta, registered under number C 53985;

- 6.200 shares, representing 100% of the share capital of “SGG Belgium S.A.”, a company governed by the laws of Belgium, established and having its registered office at 147, avenue Louise, 209A, B-1050 Brussels, registered under number 0898.016.793.

Assessment - Contribution report

The Contributions have been valued and described in a report, dated December 19, 2013, drawn up by “KPMG Luxembourg”, a private limited liability company, with registered office in L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, acting as independent qualified auditor (“réviseur d’entreprises agréé”) in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Mr. Jean Manuel SÉRIS, according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

“Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the non-cash contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the share and the share premium to be issued as consideration.”

Such report, after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Declaration

The sole shareholder declares that the contributed shares are pledged in favour of the public limited company governed by the laws of the Netherlands “ING BANK N.V.”, established and having its registered office in NL-1102 MG Amsterdam, Bijlmerplein 888, registered with the Trade Register (“Kamer van Koophandel”) of Amsterdam under number 33031431.

Third resolution

As a result of the above adopted resolutions, the Meeting decides to amend the first point of article 5 of the articles of association as follows:

“ **5.1.** The subscribed share capital is set at four million one hundred sixty-two thousand two hundred and twenty-one Euros (EUR 4,162,221.-) consisting of two million ninety-two thousand two hundred and twenty-one (2,092,221) shares of Class A with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the “Class A Shares”) and of two million seventy thousand (2,070,000) shares of Class B with a par value of one euro (EUR 1.-) each (the “Class B Shares”).”

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at five thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "SGG PARTICIPATIONS S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168791, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1553 du 21 juin 2012,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joëlle BADEN, le 21 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 89 du 15 janvier 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, Senior Vice President, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président désigne Madame Eszter KOSZTECZKY, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur François LANNERS, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 4.162.220,- (quatre millions cent soixante-deux mille deux cent vingt Euros) à EUR 4.162.221,- (quatre millions cent soixante-deux mille deux cent vingt et un Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle action de Classe A d'une valeur de EUR 1,- (un Euro) ensemble avec une prime d'émission de EUR 12.486.125,- (douze millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-cinq Euros);

2. Souscription et libération par l'actionnaire unique de l'unique nouvelle action de Classe A moyennant un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, se lisant comme suit:

" 5.1. Le capital social souscrit est fixé à quatre millions cent soixante-deux mille deux cent vingt et un euros (EUR 4.162.221) représenté par deux millions quatre-vingt-douze mille deux cent vingt et un (2.092.221) actions de Classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe A") et par deux millions soixante-dix mille (2.070.000) actions de Classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe B")."

4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

D) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR1,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent soixante-deux mille deux cent vingt Euros (EUR 4.162.220,-) au montant de quatre millions cent soixante-deux mille deux cent vingt et un Euros (EUR 4.162.221,-).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'émettre une (1) nouvelles action de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions de Classe A existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de douze millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent vingt-cinq Euros (EUR 12.486.125,-).

Souscription et libération

L'Assemblée constate que la nouvelle action de Classe A a été souscrite par l'actionnaire unique et intégralement libérées par apport en nature (l'"Apport") de:

- 5.000 actions, représentant 100% du capital social de "SGG Cyprus Ltd.", une société régie par les lois de Chypre, établie et ayant son siège social au Centaur House, CY-2571 Nisou, Nicosia, Chypres, inscrite sous le numéro 156547;
- 2.000 actions, représentant 100% du capital social de "SGG (Suisse) S.A.", une société régie par les lois de Suisse, établie et ayant son siège social au 3, place Isaac Mercier, CH-1201 Genève, inscrite sous le numéro CH-660-0050979-7
- 5.000 actions de classe A et 5.000 actions de classe B, représentant 100% du capital social de "IMFC NETERLANDS N.V., Pays-Bas", une société régie par les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social au Claude Debussylaan 18, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, inscrite sous le numéro 33271357;
- 10.000 actions, représentant 100% du capital social de "SGG Ile Maurice", une société régie par les lois de l'Ile Maurice, établie et ayant son siège social au Suites 340-345, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis, Ile Maurice, inscrite sous le numéro 56732C1/GBL;
- 10 actions, représentant 100% du capital social de "SGG Panama", une société régie par les lois de la République de Panama, établie et ayant son siège social au URB. Obarrio, 61A Street, House N° 27, Panama, République de Panama, inscrite sous le numéro 436735;
- 2 actions, représentant 100% du capital social de "SGG (UK) Limited", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au Suite 100, 25 Upper Brook Street, GB- London W1K 7QD, inscrite sous le numéro 0482 6665;
- 50.000 actions, représentant 100% du capital social de "SGG Limited", une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social au Vanterpool Plaza, Wickhams Cay I, 2nd Floor, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite sous le numéro 487819;
- 1.000 actions, représentant 100% du capital social de "SGG USA Inc.", une société régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, établie et ayant son siège social au 1221 Avenue of the Americas, 42nd Floor, Suite 4.200, New York, NY-10020, USA, inscrite au Delaware sous le numéro 4127860;
- 20.000 actions, représentant 100% du capital social de "SGG Corporate Services Malta Limited", une société régie par les lois de Malte, établie et ayant son siège social au 259, St. Paul Street, La Valette, Vt1213, Malte, inscrite sous le numéro C 53985;
- 6.200 actions, représentant 100% du capital social de "SGG Belgium S.A.", une société régie par les lois de la Belgique, établie et ayant son siège social au 147, avenue Louise, 209A, B-1050 Bruxelles, inscrite sous le numéro 0898.016.793.

Evaluation - Rapport de l'apport

Les apports ont été évalués et décrits dans un rapport, daté du 19 décembre 2013, dressé par "KPMG Luxembourg", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Jean Manuel SÉRIS, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the non-cash contribution does not correspond at least to the number and nominal value of the share and the share premium to be issued as consideration."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Déclaration

L'actionnaire unique déclare que les actions apportées sont gagées au profit de la société anonyme régie par les lois des Pays-Bas "ING BANK N.V.", établie et ayant son siège social à NL-1102 MG Amsterdam, Bijlmerplein 888, inscrite au Registre de Commerce ("Kamer van Koophandel") d'Amsterdam sous le numéro 33031431.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le point 1 de l'article 5 des statuts comme suit:

“ **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quatre millions cent soixante-deux mille deux cent vingt et un euros (EUR 4.162.221) représenté par deux millions quatre-vingt-douze mille deux cent vingt et un (2.092.221) actions de Classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les “Actions de Classe A”) et par deux millions soixante-dix mille (2.070.000) actions de Classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les “Actions de Classe B”).”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à cinq mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-R BARTOLINI - E. KOSZTECZKY - F. LANNERS - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59779. Reçu soixante-quatorze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014019161/255.

(140022154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Pmblux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 184.066.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TRIMLINE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Emile WIRTZ, demeurant professionnellement à Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «PMBLUX S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 36.000.- (trente-six mille euros), divisé en 36 (trente-six) actions de EUR 1.000.- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de mai à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
TRIMLINE S.A., prénommée:

Trente-six actions 36

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 36.000.- (trente-six mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social, a les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS, demeurant à L-1243 Luxembourg, 63, rue Félix Blochausen, né à Bovernier, Suisse, le 5 juin 1959.
 - b) Monsieur Maurice MICHELLOD, demeurant à CH-1936 Verbier, Chemin de Plampro 33, né à Martigny, le 1^{er} septembre 1967.
 - c) Monsieur Bernard PILLET, demeurant à CH-1920 Martigny, rue des petits Epineys 17B, né à Martigny, le 25 juin 1961.
- 3.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:
Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS, prénommé.
Il pourra engager la Société par sa signature individuelle pour toutes opérations de gestion journalière.
4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
INVEST CONTROL-SERVICES ADMINISTRATIFS S.à r.l., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume (RCS Luxembourg B 23230).
5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
6. Le siège social est fixé au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. WIRTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4311. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014019078/136.

(140022071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Abbot-Turbo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 226.334.078,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.117.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de Classe B de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 30 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014019995/15.

(140022965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Walter Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014019960/10.

(140024406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Anca Vin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 88, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 158.836.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 12/11/2013

Résolution

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution ci-dessous:

Monsieur MARTINS RODRIGUES Paulo Alexandre, né le 31 décembre 1987 à Vale de Cambra (Portugal), démissionne de son poste de gérant technique de la société en date de la présente assemblée.

Madame VALADARES TEIXEIRA Sandra Claudia, née le 30 juillet 1975 à Cerva (Portugal), demeurant à L-8479 Eischen, 38 Cité Bettenwiss, est nommée comme gérant technique de la société pour une période indéterminée à la date de la présente assemblée.

Bettborn, le 12/11/2013.

Référence de publication: 2014020027/16.

(140023333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Winam Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 139.267.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014019968/14.

(140025202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Thermolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 42.667.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019930/9.

(140024869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Saham Réassurance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 135.114.

In the year two thousand fourteen on the twenty seventh day of January,
Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Saham Réassurance Luxembourg S.A.", a Société Anonyme, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 135114, incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 10 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 297 on 5 February 2008; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 10 January 2014, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is chaired by Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Brian Collins, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the four hundred and ninety one thousand seventy six (491,076) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the date of the Annual General Meeting of Shareholders.

2. To amend the article 14 of the articles of incorporation.

IV.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders present or represented consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting resolves to change of the date of the Annual General Meeting of the shareholders to set it on the third Friday of April at 10.30 a.m. and to subsequently amend article 14 of the Articles of Association so that as from now on it will read follows:

“ **Art. 14.** The Shareholders’ Meeting shall be held at the Registered Office or such other place as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of April at 10.30 a.m. If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

Shareholders’ Meetings, including the statutory annual meeting, may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-sept janvier

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SAHAM Réassurance Luxembourg S.A.», ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg section B numéro 135114, constituée suivant acte reçu en date du 10 décembre 2007 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 297 du 5 février 2008; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C.

L’assemblée est présidée par Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brian Collins, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d’acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l’acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois mille deux cents (3.200) actions, représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la date de l’assemblée générale annuelle des actionnaires.

2. Modification subséquente de l’article 14 des statuts.

IV.- L’intégralité du capital social étant représentée à la présente l’Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l’ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l’assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d’examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l’unanimité:

Résolution unique

L’assemblée décide de changer la date statutaire de l’Assemblée Généra/le des Actionnaires pour la fixer au troisième vendredi du mois d’avril à 10h30 et de procéder à la modification subséquente de l’article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** L’assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l’endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois d’avril à 10.30 heures. Si ce jour est un jour férié, l’assemblée se réunit le premier jour ouvrable

qui suit. Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, suivant l'avis souverain et définitif du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euro (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F.GIBERT, B.COLLINS, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4451. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014019115/110.

(140022040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

VIII City Place House Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.408.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014019957/10.

(140024388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

DB Capital Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 178.399.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 30 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mons. Erik VAN OS, avec effet au 30 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014020111/19.

(140022849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

WTI, Wine Trade International, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019970/9.

(140024814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

WTI, Wine Trade International, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019971/9.

(140024815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Paonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 181.815.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "PAONIA S.A.", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 181815, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 12, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 68 of January, 8 2014,

and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is presided by Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the Company's name into "ECO GROUP S.A." and subsequent amendment of article 1 of the Articles;
2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting decides to change the Company's name from "PAONIA S.A." into "ECO GROUP S.A." and to subsequently amend article 1 of the Articles, in order to give it the following wording:

« **Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "ECO GROUP S.A." (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of August 10, 1915 on commercial companies (the "Law").»

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and eighty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "PAONIA S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181815, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 12 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 68 du 8 janvier 2014,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en "ECO GROUP S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des Statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de "PAONIA S.A." en "ECO GROUP S.A." et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ECO GROUP S.A.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent quatre-vingts euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES – Ch. DOSTERT – C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2178. Reçu soixante-quatorze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014019065/114.

(140021916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Vectis Audit Conseil Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.768.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014019942/11.

(140024444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

2Mi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 127.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019981/9.

(140025235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Xylomen Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014019974/10.

(140024389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

2XL Initiative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 62, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 83.770.

Les comptes annuels au 31.08.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2XL INITIATIVE SA
Etienne J. CHOMBART

Référence de publication: 2014019982/11.

(140024486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

S Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 181.371.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de S Holdings S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.371 constituée suivant acte de Me Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 4 novembre 2013, en cours de publication.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette (le Président). Le Président nomme Madame Sophie HENRYON, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette comme Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale à cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de huit cent cinquante (850) nouvelles parts sociales et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales);

2. Emission d'une prime d'émission de huit cent trente-neuf mille cent euros (EUR 839.100.-);

3. Souscription et libération des huit cent cinquante (850) Nouvelles Parts Sociales sans désignation de valeur nominale par une contribution en nature consistant en l'apport de la pleine propriété des biens immobiliers suivants situés en Italie:

Immeuble 1: feuille cadastrale n.69 (soixante-neuf) parcelle 22 sub. 54 Via Bocchella n.22 étage: T Catégorie C/2 (Commerce) classe 7 51 mètres carrés RC EUR 316,07;

Immeuble 2: feuille cadastrale n.69 (soixante-neuf) parcelle 22 sub. 55 Via Bocchella n.24R étage: T Catégorie C/1 (Commerce) classe 6 175 mètres carrés RC EUR 4.491,88;

Immeuble 3: feuille cadastrale n.72 (soixante-douze) parcelle 70 sub. 5 Via Arnaldo Da Brescia n. 16R étage: S1 Catégorie C/2 (Commerce) classe 3 100 mètres carrés RC EUR 330,53;

Immeuble 4: feuille cadastrale n.72 (soixante-douze) parcelle 70 sub. 4 Via Arnaldo Da Brescia n. 16R étage: T Catégorie C/2 (Commerce) classe 5 14 mètres carrés RC EUR 63,63;

Immeuble 5: feuille cadastrale n.22 (vingt-deux) parcelle 457 sub. 19 Via G. Bentivogli n. 31 étage: 4 Catégorie A/3 (Appartement) classe 3 45 mètres carrés RC EUR 170,43;

4. Déclaration que l'apporteur effectuera toutes les démarches et formalités nécessaires afin de rendre le présent apport d'immeuble opposable aux tiers d'après la loi italienne y compris libérer en nom et pour son compte, dans l'acte italien de dépôt du commerce extérieur, chaque déclaration nécessaire au sens de la loi italienne, y compris chaque déclaration relative au certificat sur la prestation énergétique (passeport énergétique);

5. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter les changements adoptés sous les points ci-dessus;

6. Divers.

II. Le nom des actionnaires représentés et le nombre des actions sont représentés sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, ensemble avec les

procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés ne varietur, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes et représentées à la présente Assemblée qui peut par conséquent valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui a été communiqué en avance aux actionnaires présents et représentés qui le déclarent expressément.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoquée et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance..

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre vingt cinq mille euros (EUR 85.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale à cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de huit cent cinquante (850) nouvelles parts sociales et ayant les même droits que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales);

Souscription et libération

L'Assemblée admet à la souscription de huit-cent cinquante (850) nouvelles parts sociales de la Société, sans désignation de valeur nominale, Alessandro Soliani, sans profession, né le 20 août à Gênes ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CODNE, pré désignée, en vertu d'une procuration sous seing privée qui restera annexée au présent acte

Alessandro Soliani, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, procède à la souscription et à la libération des huit cent cinquante (850) Nouvelles Parts Sociales sans désignation de valeur nominale par une contribution en nature consistant en l'apport de la pleine propriété des biens immobiliers suivants situés en Italie:

Immeuble 1: feuille cadastrale n.69 (soixante-neuf) parcelle 22 sub. 54 Via Bocchella n.22 étage: T Catégorie C/2 (Commerce) classe 7 51 mètres carrés RC EUR 316,07;

Immeuble 2: feuille cadastrale n.69 (soixante-neuf) parcelle 22 sub. 55 Via Bocchella n.24R étage: T Catégorie C/1 (Commerce) classe 6 175 mètres carrés RC EUR 4.491,88;

Immeuble 3: feuille cadastrale n.72 (soixante-douze) parcelle 70 sub. 5 Via Arnaldo Da Brescia n. 16R étage: S1 Catégorie C/2 (Commerce) classe 3 100 mètres carrés RC EUR 330,53;

Immeuble 4: feuille cadastrale n.72 (soixante-douze) parcelle 70 sub. 4 Via Arnaldo Da Brescia n. 16R étage: T Catégorie C/2 (Commerce) classe 5 14 mètres carrés RC EUR 63,63;

Immeuble 5: feuille cadastrale n.22 (vingt-deux) parcelle 457 sub. 19 Via G. Bentivogli n. 31 étage: 4 Catégorie A/3 (Appartement) classe 3 45 mètres carrés RC EUR 170,43;

L'apport est évalué au montant total de neuf cent vingt-quatre mille et cent EUROS (924.100,- Euros) (la Contribution) et est affecté pour quatre-vingt-cinq mille euros au capital (85.000 EUR) et pour huit cent trente-neuf mille cent euros à une prime d'émission. (839.100 Euros)

L'évaluation de la Contribution est documentée entre autres par un certificat signé par l'apporteur et reconnu par la gérance de la Société (le Certificat de Contribution).

Le Certificat de Contribution, en ce qui concerne la Contribution, indique en outre que :

- M. Alessandro Soliani, sans profession né le 20 août 1951 à Gênes Italie, domicilié à Monaco 98000 32 quai Jean-Charles Rey, est le seul propriétaire de la Contribution et est le seul titulaire autorisé à détenir la Contribution et possède le droit d'en disposer;

- aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Contribution apportée à la Société est librement cessible par M. Alessandro Soliani à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Contribution apportée à la Société ont été ou seront accomplies par M. Alessandro Soliani et, au moment de l'apport de la Contribution par M. Soliani à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Contribution.

Ce Certificat de Contribution, après avoir été signés ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" 5.1 . Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- Euros) représenté par neuf cent cinquante (950) parts sociales sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, ces derniers ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014019109/113.

(140022069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

A & A Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.037.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held on December 30th, 2013

1. The closure of the liquidation is approved;
2. All legal documents of the company will be kept during the legal period of five years at the registered seat of the company

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2013

1. La liquidation de la société est clôturée
2. Les livres et documents de la société seront déposés et conservés au siège social de la société, pour une période de cinq ans

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014019993/18.

(140022689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

4 i S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 59.898.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014019987/10.

(140024871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Val Joli S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 31.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014019951/10.

(140024460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Takeoff Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 85.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019925/9.

(140024767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Soparlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 142.354.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019905/10.

(140025219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

**Investe Participation S.A., Société Anonyme,
(anc. Qing S.A.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 164.217.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "QING S.A.", ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg section B numéro 164.217, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3004 du 7 décembre 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Marc THEISEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale en INVESTE PARTICIPATION S.A.
- 2.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts.
- 3.- Transfert du siège social de L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
- 4.- Démission du commissaire aux comptes actuel et nomination de CONSEIL COMPTABLES ET FISCAUX S.A, ayant son siège social à L-5430 Differdange, 80, avenue Charlotte, en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une période de six (6) ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en INVESTE PARTICIPATION S.A. et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 1 des statuts.

Art. 1^{er}. premier alinéa.**Version anglaise:**

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of INVESTE PARTICIPATION S.A.

Version française:

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de INVESTE PARTICIPATION S.A.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel et de nommer en son remplacement, pour une période de six (6) ans:

CONSEIL COMPTABLES ET FISCAUX S.A, ayant son siège social à L-5430 Differdange, 80, avenue Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 169.165.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, M. THEISEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4455. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014019088/57.

(140021894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Aquamarine (I) Delphinus S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.913.

—
Extrait de l'assemblée générale des associés en date du 3 février 2014

L'assemblée générale des associés décide de nommer M. Alphonse Mangen, résidant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, comme gérant de la société pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Référence de publication: 2014020006/13.

(140023397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Zilat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 167.779.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014019978/9.

(140024512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Moorkens Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activites Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 43.155.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014019747/10.

(140024593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

AMGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.215,60.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 167.960.

—
EXTRAIT

Modification au dépôt n° 1140016067 du 27.01.2014

Il résulte de la non-réalisation d'un contrat de prêt que les parts sociales détenues par M. Tigran ARZAKANTSYAN ont été transférées à M. Nasibyan SMBAT, né à Yerevan (Arménie) le 26 mars 1965, résidant au 9 rue Léonce Reynaud, F-75116 Paris (France) en date du 7 janvier 2014, comme suit:

- 780.392 parts sociales ordinaires;
- 392 parts sociales de Classe A;
- 392 parts sociales de Classe B;
- 392 parts sociales de Classe C;
- 392 parts sociales de Classe D;
- 392 parts sociales de Classe E;
- 392 parts sociales de Classe F;
- 392 parts sociales de Classe G;
- 392 parts sociales de Classe H;
- 392 parts sociales de Classe I;
- 392 parts sociales de Classe J;

De fait, M. Tigran ARZAKANTSYAN détient désormais:

- 1.131.568 parts sociales ordinaires;
- 568 parts sociales de Classe A;
- 568 parts sociales de Classe B;
- 568 parts sociales de Classe C;
- 568 parts sociales de Classe D;
- 568 parts sociales de Classe E;
- 568 parts sociales de Classe F;
- 568 parts sociales de Classe G;
- 568 parts sociales de Classe H;
- 568 parts sociales de Classe I;
- 568 parts sociales de Classe J;

Pour extrait conforme

AMGM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014020025/39.

(140023173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Autonomy Real Estate Spain, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 172.728.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions du 4 février 2014, ont transféré le siège social de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2014, du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au:

- 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Pour AUTONOMY REAL ESTATE SPAIN

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014020011/15.

(140023277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Biron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.255.

—
EXTRAIT

En date du 04 février 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Denis Troshanin, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 13 janvier 2014;

- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 13 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 04 février 2014.

Référence de publication: 2014020058/16.

(140022958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Aximo VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.158.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 que:

- Madame Mireille GEHLEN demeure désormais au 2, rue Stade J.-F. Kennedy, L-3502 Dudelange

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014020041/12.

(140022659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Alerio FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.

La clôture de la liquidation du Fonds Commun de Placement ALERIO FCP-SIF (en liquidation) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALERIO CAPITAL MANAGEMENT

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014020019/11.

(140023111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Cresford Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 71.549.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2014

- Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN qui occupait jusqu'alors cette fonction.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014020104/15.

(140023115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Capital Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 51.033.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2013:

1. Révocation avec effet immédiat de Monsieur Johan Cuypers du poste d'administrateur de la Société;
2. Nomination de Madame Rose-Marie de Pitteurs, née le 10 juin 1931 à Elisabethville (République Démocratique du Congo), établie professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019;
3. Réélection de:
 - Monsieur François de Pitteurs,
 - La société Mars Management S.A.,
 aux postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014020093/20.

(140022566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Crestbridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.617.

—
Extrait des résolutions prise par le conseil d'administration le 8 janvier 2014

Madame Anna D'Alimonte, ayant son adresse professionnelle au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 8 Janvier 2014.

Monsieur Yves Cheret, ayant son adresse professionnelle au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé comme Administrateur de la Société avec effet au 8 Janvier 2014.

Luxembourg, le 4 Février 2014.

Daniela Klasén-Martin

Administrateur et Déléguée à la gestion journalière

Référence de publication: 2014020105/15.

(140023322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Innova-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 169.146.

—
Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung der INNOVA - BAU S.à.r.l. am 20.01.2014

100% des Kapitals sind anwesend

Beginn: 09:45Uhr

Top1 Adressänderung des Geschäftsführers Vogel Florian

Es wurde Bescheinigt das Herr Vogel Florian, geb. am 26.07.1975 seinen Wohnsitz ab Dato in 55252 Mainz, Eleonorenstrasse 34 hat.

Top2 Adressänderung des Administrativen Geschäftsführer

Es wurde Bescheinigt das Herr Jung Rolf- Dieter Erich, geb. am 26.11.1956 seinen Wohnsitz ab Dato in 66663 Merzig, St.- Georg- Str. 20 hat.

Top3 Weitere Beschlüsse wurden durch den nicht getroffen

Die Hauptversammlung wurde beendet um 10:10 Uhr durch Herrn Vorgel und Herrn Jung.

Wintrange, den 20.01.2014.

Vogel Florian / Jung Rolf-Dieter Erich.

Référence de publication: 2014020246/19.

(140023075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

IMT International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 169, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020238/9.

(140022726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

IMT International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 169, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020239/9.

(140022727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Garage du Riesenhoff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8818 Grevels, 32, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 101.855.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020200/9.

(140022743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

**Golden VIP Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Linton Properties S.à r.l.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.818.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020206/9.

(140022991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Golden VIP Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.818.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020208/9.

(140022993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Grunt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 40, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 90.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020213/9.

(140022915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Luxembourg Services Accommodation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020299/9.

(140023486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Lux Dental-Prodiba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 57, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 13.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020316/9.

(140022763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Lux Dental-Prodiba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 57, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 13.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020315/9.

(140022762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Holding Européenne d'Inventions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 62.738.

Décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 février 2014

L'Assemblée, après lecture de la lettre de démission de la fonction d'administrateur et président de Monsieur Stefano DE MEO, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et de la fonction d'administrateur de Monsieur Alfio RICIPUTO, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, décide d'accepter leur démission, avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, la société de droit luxembourgeois dénommée "CL MANAGEMENT S.A." ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B. 183 640, son mandat ayant la même échéance que celle de ses prédécesseurs.

L'Assemblée décide d'appeler Monsieur Emmanuel BRIGANTI à la fonction de président du conseil d'administration.

L'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois membres. Le conseil d'administration se compose désormais ainsi:

- Monsieur Emmanuel BRIGANTI, administrateur et président, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- Monsieur Marco GOSTOLI, administrateur, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- "CL MANAGEMENT S.A.", administrateur, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B. 183 640.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2014020227/27.

(140023029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.
